



Département d'évaluation des établissements

Département d'évaluation des formations

AIDE À LA RÉDACTION DU « DOSSIER D'AUTO-ÉVALUATION DES ÉCOLES RELEVANT D'UNE ÉVALUATION CONJOINTE ÉTABLISSEMENT/FORMATIONS »

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'évolution des procédures méthodologiques amorcée en vague D pour une évaluation conjointe des écoles d'architecture et des formations qu'elles dispensent, associant les travaux des départements d'évaluation des établissements (DEE) et des formations (DEF), le Hcéres invite les écoles dont la caractéristique est de dispenser des formations dans un seul domaine à déposer **un dossier unique** d'auto-évaluation. Ce dossier devra permettre de répondre aux attendus des deux départements.

Par ailleurs, l'organisation de **la visite d'un seul comité** permettra, d'une part, de procéder à l'évaluation institutionnelle de l'école, et d'autre part, d'approfondir l'évaluation des formations effectuée sur dossier, en tenant compte du calendrier spécifique pour l'accréditation des formations.

L'ensemble de la documentation composant le dossier d'auto-évaluation (rapport d'auto-évaluation, données de caractérisation de l'établissement et de chaque formation évaluée, autres documents) fera l'objet d'**un seul dépôt** sur la plate-forme Pélican, au plus tard le 20 septembre 2018. Ce dossier sera partagé par les deux départements d'évaluation et les experts mobilisés.

CONTENU DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

L'auto-évaluation consiste en **une analyse** de la trajectoire de l'établissement et de son offre de formation au regard de ses engagements pris pour la période évaluée. L'établissement en dresse le diagnostic sous la forme qui lui convient (points forts/points faibles, analyse SWOT, etc.). Il explicitera, en introduction du rapport, la méthode utilisée pour l'élaboration de son auto-évaluation. Il est vivement recommandé aux établissements de se reporter au document « Repères pour l'auto-évaluation ».

Il est proposé aux écoles de structurer leur rapport d'auto-évaluation, dans une logique de complémentarité des informations, en s'appuyant sur le plan du rapport ci-après qui correspond aux sujets énoncés par le référentiel institutionnel et y ajoute le traitement des questions spécifiques à l'évaluation des formations. Ainsi, les informations attendues relatives aux diplômes délivrés seront insérées dans le rapport d'auto-évaluation demandé par le Hcéres. S'agissant des objectifs, des modalités et de l'organisation pédagogiques de la formation ainsi que du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés, ces informations feront l'objet d'une annexe spécifique par diplôme ou option de diplôme. Le cas échéant, les informations concernant les diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) donneront lieu à la production d'une annexe spécifique dont une aide à la rédaction est disponible sur le site du Hcéres.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES DEMANDES POUR L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES

Des **éléments complémentaires** propres aux formations sont également demandés :

- tableaux récapitulatifs des données caractéristiques de la formation. Ces tableaux, au format le plus approprié pour la formation, sont à fournir dans le dossier d'auto-évaluation (partie Annexe formation),
- annexes complétant la présentation de la formation et fournissant des éléments de preuves : l'organigramme de l'offre de formation, la liste des conventions de toute nature passées par l'établissement au niveau national et international (hors conventions de stages), accompagnée de la copie des conventions les plus significatives, l'inscription Erasmus et autres réseaux, le livret de l'étudiant de l'année scolaire en cours, les curriculum vitae anonymisés des enseignants composant l'équipe pédagogique de la formation évaluée incluant le descriptif de leurs productions personnelles, la liste des productions éditoriales de l'école susceptibles d'éclairer son activité (revues, catalogues, éditions d'actes de colloques, présentation des travaux des diplômés, etc.),
- fiche pour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et modèle de supplément au diplôme.

En parallèle au dépôt du dossier d'auto-évaluation sur la plate-forme Pélican, pour le diplôme de 2^{ème} cycle, l'établissement fera parvenir en format papier une **sélection de productions éditoriales** en lien étroit avec le travail des étudiants (en double exemplaire, 3 ouvrages différents au maximum par formation, ces ouvrages ne seront pas restitués aux écoles, et, au-delà de 3 exemplaires, les ouvrages ne seront pas distribués aux experts). Documents à adresser au Hcéres – Département d'évaluation des formations 2, rue Albert Einstein - 75013 Paris.

PROJET D'ACCREDITATION

Cette ultime phase consiste en l'évaluation de l'offre de formation visée par l'établissement en matière d'accréditation pour la prochaine période. Il ne s'agit pas de l'évaluation des maquettes des formations futures (qui ne sont pas demandées), mais d'une **analyse du projet** de nouvelle offre de formation.

Un **dossier d'accréditation** est déposé par l'établissement deux mois après la réception du rapport d'évaluation du Hcéres. Il comporte une présentation des éléments contextuels qui sous-tendent la nouvelle offre de formation. Pour les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), cette présentation correspond à la partie relative à la formation figurant dans le projet de contrat pluriannuel d'établissement établi entre le ministère de la culture et chaque ENSA. Le dossier d'accréditation comporte également une fiche de présentation des formations qui sont proposées à l'accréditation. Un modèle de cette fiche est disponible sur le site du Hcéres. En cas de master coaccrédité, une fiche de présentation de la formation, commune avec celle de l'université partenaire, est ajoutée.

Le projet est analysé par des experts qui produisent un rapport sur la demande d'accréditation comprenant un avis d'accréditation sur les formations proposées.

Le rapport et les avis, complétés des éventuelles observations des établissements, sont transmis aux ministères de tutelle pour l'acte d'accréditation.

Proposition de plan du rapport d'auto-évaluation
intégrant les items consacrés à l'évaluation des formations
au sein du référentiel de l'évaluation institutionnelle

1 - Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations.

L'analyse du positionnement institutionnel.

La formation indique son positionnement, au niveau des institutions d'enseignement supérieur, dans un espace local, régional, national ou international, selon les cas :

- La formation est positionnée dans l'offre globale de formation de l'établissement et du site.
- La formation est positionnée dans la carte régionale (éventuellement nationale et internationale) des établissements du supérieur. Cela inclut le positionnement vis-à-vis d'autres écoles et instituts (notamment IUT, BTS, écoles ingénieurs, IEP, etc.).
- La formation a identifié ses partenariats académiques actuels ou en devenir.

La stratégie de développement et de partenariats.

La formation explicite ses relations avec les entreprises, associations et autres partenaires industriels ou culturels éventuellement internationaux :

- Il existe des conventions ou accords de partenariat entre l'établissement et des entreprises, associations ou institutions exerçant une activité en lien avec la formation.
- Il existe des accords-cadres avec des branches professionnelles, ou des structures représentant un secteur d'activité.

2 - La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations.

L'organisation interne de l'établissement.

La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite du projet stratégique.

Qualité et éthique :

- La formation est soumise à une évaluation périodique (au moins tous les 5 ans).
- La formation a défini et mis en place des mesures antifraudes et/ou anti-corruption

Le pilotage au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique.

La formation est mise en œuvre par une équipe pédagogique formellement identifiée :

- La formation est pilotée et dispose de moyens administratifs et pédagogiques (secrétariat, salles, bibliothèques, salles informatiques, etc.) suffisants pour lui permettre de remplir sa mission.
- La liste des intervenants ainsi que leur qualité est connue des étudiants et plus généralement des publics concernés.
- Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis.
- La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde industriel ou socio-économique ou encore culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

Les grandes fonctions du pilotage.

Les modalités de pilotage de la formation reposent sur une organisation planifiée et à laquelle contribuent

les étudiants et les acteurs de la formation :

- Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis.
- Il existe des organes de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, administratifs).
- Il existe un conseil de perfectionnement dont la liste et la qualité des membres sont précisées. Celui-ci est soit spécifique à la formation, soit commun à un ensemble de formations.
- Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont explicitées.
- L'évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est prise en compte dans le dispositif d'auto-évaluation.

3 - La recherche et la formation.

La politique de recherche.

La politique de formation initiale et continue.

Le lien entre recherche et formation.

L'articulation entre la formation et la recherche est clairement établie.

- Le positionnement vis-à-vis du monde de la recherche est explicité et les laboratoires, écoles doctorales, et autres établissements du supérieur, éventuellement internationaux, en appui de la formation sont clairement recensés.
- L'intervention d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs associés permet une bonne articulation formation-recherche.
- L'articulation formation-recherche est mise en avant par l'intervention d'enseignants issus de la recherche industrielle ou plus généralement de la recherche du monde socio-économique.
- Il existe des éléments de formation par la recherche ou simplement près de la recherche (projet ou stage en laboratoire, séminaires, etc.).

La documentation.

4 - La réussite des étudiants.

Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle.

Les effectifs de la formation et les différents régimes d'inscription des étudiants sont clairement identifiés :

- Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs (formation initiale standard ou par alternance, formation continue, etc.).
- Le recrutement et l'attractivité de la formation sont analysés au regard des candidatures et du contexte.
- Les flux d'étudiants internationaux sont connus et analysés.

La formation propose des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

- Il existe des enseignements de mise à niveau pour certains étudiants entrant dans la formation.
- Les étudiants bénéficient d'un suivi individuel (par un enseignant référent ou par un autre dispositif).
- La formation met en œuvre des outils d'aide à la réussite (tutorat, répartition en groupes de niveau, etc.).

- Il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis.
- La formation dispose de moyens pour suivre le devenir de ses diplômés.
- La formation dispose des données fournies par un observatoire sur le suivi des étudiants sortants.
- Les modalités et résultats d'enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont définis et mis en œuvre par l'établissement et/ou la formation.

La vie étudiante.

La participation des étudiants à la gouvernance.

5 - La valorisation et la culture scientifique

La valorisation des résultats de la recherche.

La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique.

6 - Les relations européennes et internationales

La politique de relations européennes et internationales en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

La formation explicite la valeur ajoutée de ses partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers.

- La formation est mise en œuvre à l'étranger et permet d'obtenir le diplôme national (diplômes dits « délocalisés »).
- Des accords de coopération ou des partenariats (concernant des diplômes ou non) sont conclus avec des établissements étrangers et adaptés à la finalité de la formation.
- Des mécanismes favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs sont mis en œuvre.

La formation prépare ses étudiants à l'international.

- L'apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères est clairement identifié dans le cursus.
- Certains modules d'enseignement se font dans une langue étrangère.
- La formation favorise la mobilité entrante et sortante des étudiants via ses partenariats internationaux.
- L'acquisition de crédits européens dans le cadre d'échanges internationaux fait l'objet d'un processus formalisé et connu des étudiants.

ANNEXE FORMATION (par diplôme ou option de diplôme) :

Domaine 1 : Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites.

- Les objectifs de la formation en matière de connaissances et compétences à acquérir sont clairement définis et connus des étudiants et autres parties prenantes.

- L'intitulé de la formation est lisible par rapport à ses objectifs et son contenu et compréhensible de l'ensemble des parties prenantes.
- Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive ou d'un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises par l'étudiant

Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites.

- Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes.
- La formation se positionne dans l'univers de la certification professionnelle.
- Il existe une fiche pour la formation au répertoire national de la certification professionnelle (RNCP). Celle-ci est renseignée conformément aux recommandations de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants :

- La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des différents jurys sont définis et connus des étudiants.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.
- Les règles de validation des compétences sont clairement établies.
- Les règles d'attribution des crédits européens sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes.

Le suivi de l'acquisition de compétences est une préoccupation de la formation :

- Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences.
- La formation utilise un portefeuille de compétences ou un outil similaire pour aider l'étudiant à formaliser ses compétences acquises.
- L'équipe pédagogique est formée et mobilisée sur l'expression en compétences des enseignements et des unités de mise en situation professionnelle.
- Les compétences acquises figurent dans l'annexe descriptive ou le supplément au diplôme.

Domaine 2 : Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation est adaptée aux différents parcours étudiants.

- La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement cohérent avec les objectifs définis.
- La formation est structurée autour d'un tronc commun formant un socle de connaissances.
- La formation est déclinée en spécialités ou parcours-type permettant une spécialisation progressive des étudiants.
- Il existe des modules optionnels permettant aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel.
- La formation offre des parcours adaptés au public en formation initiale et en alternance.
- La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés, etc.).
- La formation a pris en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et aux nouvelles formes d'enseignement à distance.

Le contenu de la formation est en cohérence avec le cadre national des formations.

- La formation présente des éléments de professionnalisation ou de connaissance de l'environnement professionnel.
- La formation comporte des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats.
- La formation comporte des éléments de mise en situation des étudiants.
- La formation comporte des éléments d'enseignement d'au moins une langue étrangère.

Les projets et stages forment une modalité pédagogique essentielle qui est spécifiquement accompagnée.

- Les stages et les projets sont intégrés à la définition du cursus de formation.
- Les objectifs, modalités et évaluation des projets et stages sont explicités et connus des étudiants.
- Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle ou une structure équivalente accompagne les étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Les stages font l'objet d'une convention formalisée.

La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études.

- Des compétences additionnelles sont proposées et leurs modalités de suivi et de validation ou de certification sont portées à la connaissance des étudiants.
- Les compétences additionnelles acquises figurent dans l'annexe descriptive au diplôme ou supplément au diplôme.
- Des modules de connaissance de l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat, y compris sous la forme de travaux pratiques, sont disponibles aux étudiants.

La formation accorde une place spécifique au numérique dans l'enseignement et à d'autres innovations pédagogiques.

- Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Les pratiques pédagogiques font appel aux outils numériques interactifs (par exemple cours et exercices en ligne, outils collaboratifs, etc.).
- L'enseignement fait appel à des pratiques pédagogiques innovantes (par exemple pédagogie par projet, jeux sérieux, amphithéâtres actifs, etc.).
- La formation fait bénéficier les étudiants d'un environnement numérique de travail.

La formation pratique la validation d'acquis totale ou partielle.

- La formation délivre régulièrement des diplômes via la Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- La formation est accessible via des Validation d'acquis de l'expérience (VAE) partielles, des Validations d'acquis professionnels (VAP) ou des Validation d'études supérieures (VES).

Domaine 3 : Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

La qualité de l'insertion et du devenir des étudiants diplômés est analysée.

- Les taux de réussite et de poursuite d'études, ainsi que les taux d'insertion professionnelle sont connus des parties prenantes. Ils sont régulièrement mis à jour et rendus publics.
- Les taux de diplômés en emploi ainsi que la durée moyenne de recherche d'emploi sont connus.

- Les emplois occupés par les diplômés sont analysés en termes de niveau d'emploi et de secteur d'activité.
- La poursuite d'étude est analysée au regard des objectifs de formation aussi bien qualitativement que quantitativement (taux de poursuite d'études et nature de celle-ci).

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES DONNÉES CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

1. Tableau des unités d'enseignement

Ce tableau listera toutes les unités d'enseignement de la formation en l'année universitaire 2017-2018. Pour chaque UE on indiquera : l'intitulé, le parcours ou tronc commun, la discipline ou compétence concernée, la modalité (C, TD, TP, ...), le semestre, le volume horaire en présentiel, le coefficient et les crédits européens (ECTS) associés.

2. Tableau de l'équipe pédagogique

Pour ce tableau on prendra comme modèle le tableau (1) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre les données citées.

3. Tableau des effectifs sur la dernière période.

Pour ce tableau on prendra comme modèle le tableau (2) ci-dessous. On veillera à mettre en remarque toute information permettant de comprendre l'évolution des flux.

4. Tableau de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la dernière période.

Pour les 5 dernières années universitaires de fonctionnement de la formation, on indiquera le nombre de diplômés ayant poursuivi leurs études (ainsi que l'établissement et le type de poursuite d'études), le nombre de diplômés s'étant insérés dans la vie professionnelle et le type d'insertion, le nombre de diplômés en recherche d'emploi, la date de réalisation de l'enquête et le nombre de répondants à l'enquête.

Tableau (1) de l'équipe pédagogique (pour chaque formation et pour chaque année)

	X ^{ème} année de cycle	X ^{ème} année de cycle
Nombre d'enseignants permanents de l'établissement intervenant dans la formation . issus du milieu professionnel . issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.)		
Nombre d'intervenants extérieurs dans la formation . issus du milieu professionnel . issus du milieu académique (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, etc.)		
Nombre d'heures d'enseignement en présentiel par étudiant (hors stage et projet tuteuré)		
Nombre d'heures d'enseignement pratique en présentiel par étudiant		
Nombre d'heures d'enseignement théorique en présentiel par étudiant		
Nombre d'heures d'enseignements de préparation à la vie professionnelle, en présentiel par étudiant		

Tableau (2) des effectifs sur la dernière période

	2014-2015	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'inscrits pédagogiques ¹ en 1 ^{ère} année					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 2 ^{ème} année					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 3 ^{ème} année					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 3 ^{ème} année ayant validé leur diplôme					
Nombre de diplômés de 3 ^{ème} année effectuant une 4 ^{ème} année dans la même école					
Nombre de diplômés de 3 ^{ème} année effectuant une 4 ^{ème} année dans un autre établissement					
Nombre de diplômés de 3 ^{ème} année ayant abandonnés leurs études					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 4 ^{ème} année					
Nombre d'inscrits pédagogiques de cette 4 ^{ème} année admis en 5 ^{ème} année même partiellement					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 5 ^{ème} année					
Nombre d'inscrits pédagogiques en 5 ^{ème} année ayant validé leur diplôme					

¹ Un inscrit pédagogique est un étudiant qui, au-delà d'une inscription administrative, est inscrit dans un module pédagogique d'une année de la formation. Il est alors considéré ici comme inscrit pédagogique de cette année de formation.